

N°2

-  
MAI  
2024



# le e-magazine

de la Communauté de Communes  
Pays Haut Val d'Alzette

## CONTACT

390 rue du Laboratoire, 57390 Audun-le-Tiche

03 82 53 50 01

[contact@ccphva.com](mailto:contact@ccphva.com)



Tri à la source des biodéchets, héritage d'Esch2022, dispositifs expérimentaux tels que HappyVisio et BlaBlaCar Daily... 2024 est à nouveau une année riche en projets pour la Communauté de Communes Pays Haut Val d'Alzette.

Ces quelques exemples vous sont présentés au travers des pages du second numéro de notre e-magazine.

Pour la bonne information de tous, j'ai également choisi de mettre en lumière un premier bilan du retour sur investissement des travaux de rénovation entrepris sur le parc d'éclairage public de la CCPhVA. Nous faisons également le point sur l'avancement du chantier.

Enfin, je vous invite à visiter le territoire grâce à notre livret touristique intercommunal, à profiter de notre aide financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et je vous donne rendez-vous, du 3 au 23 juin, pour participer au challenge vélo européen « Ville en Selle ».

Je vous souhaite une bonne lecture !

Patrick RISSER  
Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
pays HAUT VAL D'ALZETTE

## Sommaire

- Éclairage public : Quelles retombées ?... **03**
- Environnement ..... **04**
  - Tri à la source des biodéchets..... **04**
  - Programme WATTY ..... **06**
- Santé : HappyVisio ..... **07**
- Culture ..... **08**
  - L'héritage d'Esch2022..... **08**
  - Projet Interreg ATRACT-AB ..... **09**
  - 70 ans du traité culturel FR/LUX... **09**
- Mobilité ..... **10**
  - BlaBlaCar Daily..... **10**
  - Ville en Selle..... **11**
  - Aide à l'acquisition d'un VAE ..... **11**

Rédaction : CCPHVA  
Conception : AZ Communication - Lexy  
Photographies : CCPHVA, Dark M Studio & Libres de droit

# Éclairage public : Quelles retombées ?

## Rappel

De mai 2021 à juillet 2022, la CCPhVA a entrepris la requalification du parc d'éclairage public de son territoire, devenu obsolète et énergivore (**8 communes, 4 895 luminaires LED, 120 armoires**).

À la pointe de la technologie et connectés, les candélabres installés sont télégérés à distance.

Cette gestion permet d'abaisser l'intensité lumineuse la nuit afin de conserver le confort et la sécurité de l'éclairage public, tout en continuant à réaliser des économies d'énergie substantielles et cela sans avoir recours à une extinction complète.

## LA POURSUITE DU PROJET

Initialement, et inscrits de manière optionnelle au marché public global de performance énergétique, **500 luminaires** devaient être remplacés par des luminaires solaires intelligents dans le cadre d'un démonstrateur.

À la suite de la défaillance du fournisseur, la collectivité accompagnée du titulaire du marché public, a tenté de retrouver un autre type de luminaire solaire aux caractéristiques techniques les plus proches de la première solution.

Malheureusement, le matériel proposé ne permettait pas un retour sur investissement satisfaisant. De ce fait, il a été décidé de ne pas continuer en ce sens mais de rénover avec des lampadaires LED classiques, comme les années précédentes.

Les travaux devraient démarrer au printemps et se terminer en juin/juillet 2024. Cela permettra, à terme, à la CCPhVA d'intervenir directement sur la télégestion.

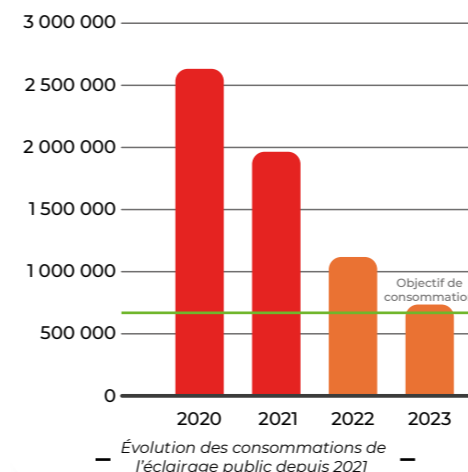
## LES PREMIERS CHIFFRES

La rénovation **complète** du parc d'éclairage public a pour objectif une économie d'énergie de 75% par rapport à l'année de référence (de mars 2020 à février 2021).

Actuellement, sans prendre en compte les 500 luminaires précités, la baisse sur la période mars 2023 – février 2024 est de l'ordre de 72% par rapport à l'année de référence. Cette baisse, plus importante que prévue, est due à l'abaissement de l'intensité lumineuse instauré à 15% de 22h à 4h du matin, au lieu de 50% prévu initialement dans le marché.

En termes énergétiques, la CCPhVA a consommé **737 164 kWh** sur l'ensemble de son parc d'éclairage public entre mars 2023 et février 2024, comparé à 2 633 497 kWh sur l'année 2020-2021 ! Ce qui représente une économie financière de 600 000 € TTC sur cette période.

Ci-contre un graphique illustrant la baisse de consommation, année par année, depuis l'année de référence.



# Environnement

## Tri à la source des biodéchets

“

Ces derniers mois, vous avez certainement entendu parler d'une obligation de tri à la source des biodéchets et d'une échéance au 1er janvier 2024.

### Concrètement, de quoi s'agit-il ?

Conformément au droit européen et à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de 2020, le tri à la source des biodéchets – *déchets organiques non dangereux et biodégradables issus du jardin ou de restes alimentaires de cuisine* – sera généralisé en 2024.

Les collectivités ayant pour compétence la gestion des déchets (*dans ce cas précis, la CCPHVA et le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMTOM) de la Région de Villerupt*) sont tenues de mettre à disposition des particuliers, quel que soit le type d'habitat (*individuel ou collectif*), une solution de tri à la source de leurs biodéchets.

En pratique, cela peut se traduire par la mise en place de nouvelles filières de tri et de collecte (point d'apport volontaire ou collecte séparée en porte-à-porte) et de traitement (*compostage individuel ou partagé, méthanisation...*) des biodéchets pour permettre leur valorisation.

» **Faisons le point ensemble sur les solutions de tri à la source des biodéchets accessibles aux habitants de la CCPHVA.**

”



4

## LES SOLUTIONS DÉJÀ EN PLACE SUR LE TERRITOIRE

- Le compostage des biodéchets reste le mode de gestion le plus écologique et le plus économique, car il est local et évite le transport de déchets et leur traitement.
- **► La promotion du compostage individuel**
  - Depuis 2013, la CCPHVA est engagée dans la promotion du compostage individuel en proposant aux habitants qui disposent d'un espace extérieur, l'achat d'un composteur à un tarif subventionné.
- **► Le compostage partagé**
  - Depuis 2018, pour les habitants qui n'ont pas d'espace extérieur, ni de jardin ou résidant en immeubles collectifs, il est aussi possible de composter ses biodéchets.
    - **■ Dans les quartiers :** grâce à l'installation de plusieurs sites de compostage collectif ouverts à tous sur les communes d'Audun-le-Tiche, Aumetz, Villerupt, Thil et Boulange. De nouveaux sites sont régulièrement déployés sur le territoire.
    - **■ Au pied d'immeubles :** grâce à l'accompagnement proposé par la CCPHVA aux habitants résidant en logements collectifs, qui se traduit par la mise en place d'un site de compostage, la mise à disposition du matériel (composteurs, bioeaux, tige aératrice, panneaux d'information), la formation des utilisateurs et le suivi du site.

## DISTRIBUTION DE BROyat

Depuis 2023, la CCPHVA a fait l'acquisition d'un broyeur à végétaux permettant de broyer le contenu des bennes à déchets verts présentes sur la déchèterie communautaire et dans les communes membres.

Ce broyat est utilisé comme matière sèche sur les sites de compostage partagé.

**Ainsi les déchets verts sont exploités en circuit court pour devenir une ressource !**

Vous habitez sur le territoire et désirez récupérer gratuitement du broyat, très utile comme paillage, pour l'entretien de vos espaces verts et même en apport de matière sèche pour votre composteur domestique. Des distributions sont dorénavant organisées au printemps et en automne.

Pour plus d'infos :

03 82 54 32 63

[environnement@ccphva.com](mailto:environnement@ccphva.com)

## LA NOUVELLE SOLUTION PRÉVUE EN 2024

En vue de proposer une solution de tri à la source des biodéchets à l'ensemble des habitants de son territoire, dont la CCPHVA fait partie, le SMTOM instaure **une collecte séparée des biodéchets**.

**La solution adoptée :** un sac spécifique dédié aux biodéchets et fourni par le SMTOM. Il faudra simplement déposer ce sac dans le bac-poubelle noir d'ordures ménagères ou dans le Point d'Apport Volontaire pour ceux qui en sont équipés (attention, il ne faudra pas mettre le sac spécial « biodéchets » dans le sac noir, sinon l'effort sera vain).

Une fois les déchets collectés et déposés au centre de traitement de Villers-la-Montagne, les différents sacs seront triés par couleur grâce à un bras robotisé.

En attendant la mise en route de ce nouveau système, des réunions publiques d'information seront organisées :

**Mardi 11 juin 2024 à 19h à la Mairie de Villerupt**  
**Lundi 24 juin 2024 à 19h à la MJC d'Audun-le-Tiche**

Une communication concernant cette nouvelle méthode a été réalisée par le SMTOM et sera diffusée avant l'été.

## + D'INFOS

Les biodéchets :  
[ccphva.com/les-biodechets](http://ccphva.com/les-biodechets)

La pratique du compostage :  
[ccphva.com/compostage](http://ccphva.com/compostage)

5

# Programme WATTY

- Dans le cadre de son engagement et sa politique de transition écologique, la CCPHVA a proposé de déployer **le programme WATTY** dans les écoles élémentaires volontaires du territoire pour l'année 2023-2024. **Cinq communes membres, Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Rédange et Russange** ont souhaité s'engager à nos côtés et participer financièrement à ce beau projet scolaire.

- WATTY à l'école a été créé en 2013 par Eco CO<sub>2</sub>, éco-entreprise innovante et soutenue par le Ministère de la Transition écologique et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). C'est **un programme complet de sensibilisation à la transition écologique**, destiné aux élèves de la maternelle au CM2. Il vise à donner aux enfants les clés pour comprendre les enjeux environnementaux et leur permettre d'agir à leur échelle pour réaliser des économies d'énergie, dans leur établissement et leur foyer.

- De novembre 2023 à juin 2024, trois ateliers thématiques d'une durée d'1h30, animés par un intervenant spécialisé de l'association Lorraine Energies Renouvelables, partenaire de la CCPHVA, vont être tenus dans **18 classes de niveaux CP à CM2 de 7 écoles différentes**.

- ■ Le 1er atelier s'est étendu sur la période novembre-décembre 2023 et avait pour thème « **Sensibilisation générale aux économies d'énergie** ».

- ■ Le 2e atelier s'est déroulé de janvier à mars 2024 sur la thématique « **L'eau, une ressource à préserver** ».

- ■ Le 3e atelier est prévu d'avril à juin 2024, avec pour sujet « **Chauffage et climatisation** ».

- + Un 4e atelier bonus « **Tri et réduction des déchets** », proposé par l'ambassadrice du tri de la CCPHVA, s'ajoute également au programme.

- Lors des différentes interventions, les élèves montrent tous un vif intérêt sur le contenu, toujours abordé de manière ludique et pédagogique et participent activement à travers de nombreuses questions/réponses.



# Santé

## HappyVisio - Mieux vivre demain

Les élus de la CCPHVA œuvrent depuis plusieurs années à inscrire dans leur action territoriale un panel de services en faveur de la population et notamment du public sénior.

Dans ce contexte et pour étoffer son action sur le terrain, la CCPHVA propose un nouveau service innovant pour les habitants du territoire : **un accès gratuit à HappyVisio, une plateforme de conférences et ateliers en ligne.**

Cette plateforme numérique s'adresse principalement aux séniors/jeunes retraités mais elle peut aussi bien être utilisée par d'autres classes d'âge qui seraient intéressées par les thématiques abordées.

Ainsi, que vous ayez envie de suivre des cours de danse, de pratiquer des sports doux, des jeux de mémoire, de vous former au numérique ou encore d'être sensibilisé aux questions de santé et bien-être, cette plateforme est faite pour vous !

En direct ou en replay, seul ou en groupe, vous pouvez suivre les programmes qui vous intéressent, sur votre ordinateur ou votre tablette, quand vous le souhaitez et à votre rythme.



### COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Rendez-vous sur le site internet [www.happyvisio.com](http://www.happyvisio.com)
2. Créez-vous un compte gratuitement via la brique « **Inscription** » avec le code partenaire CCPHVA
3. Découvrez le programme des conférences et ateliers, choisissez et participez aux activités sélectionnées.

# Culture

## L'héritage d'Esch2022



À la suite de l'année Capitale Européenne de la Culture, la CCPHVA a été sollicitée par l'asbl Esch2022 pour représenter et garantir **l'héritage d'Esch2022**, au côté d'un deuxième représentant issu de la sphère culturelle luxembourgeoise.

La CCPHVA a réitéré son engagement pour la collaboration transfrontalière en acceptant cette proposition. **Solenne IACONO**, chargée de projets culturels de la CCPHVA, a donc été nommée **ambassadrice de cet héritage**.

À ce titre, elle participe à des réunions mensuelles du réseau « **European Capital of Culture** » (ECOC), l'occasion pour elle d'échanger avec ses homologues des anciennes et nouvelles capitales européennes de la culture (retours d'expérience, travail sur des thématiques centrales comme les enjeux écologiques dans les manifestations culturelles...).

Elle est également invitée à participer aux cérémonies d'inauguration et de clôture des capitales actuelles, toujours avec l'objectif de susciter des échanges au sein du réseau ECOC. En janvier 2024, elle s'est rendue à Bad Ischl dans le Salzkammergut en Autriche. BadIschlSalzkammergut2024 a fait le même choix qu'Esch2022, à savoir de proposer une candidature territoriale avec l'union de plusieurs communes.



8

### PROJET INTERREG ATRACT-AB

Le projet **ATRACT-AB**, présenté dans le cadre de l'appel à projets de la zone fonctionnelle du GECT Alzette-Belval, vise à **Accompagner la TRAnsition du secteur Culturel dans le Territoire transfrontalier Alzette-Belval**.

Il a pour objectif général de contribuer à créer « un avenir commun et résilient », c'est-à-dire fondé sur la coopération et la transition écologique et sociale du territoire. Le projet durera 36 mois (mars 2024-mars 2027). Il sera porté par la **CCPHVA**, en collaboration avec le **Syndicat Pro-Sud** et la **Ville d'Esch-sur-Alzette**.

L'idée est de consolider et pérenniser l'héritage d'Esch2022, à travers trois types d'actions :

- **Établir et pérenniser une programmation culturelle** autour d'événements élaborés pour Esch2022 et qui favorisent l'écoresponsabilité et la collaboration transfrontalière.

- **Créer des outils pratiques sur des « écogestes » pour les acteurs culturels**. Un programme de recherche/action visant à accompagner la transition du secteur culturel via des formations, une boîte à outils de l'organisateur vertueux...

- **Développer la coopération des acteurs culturels sur l'espace Alzette-Belval**. Mutualisation des efforts et des ressources, développement de nouvelles valeurs, d'une entraide locale, d'outils pour mieux collaborer...

Dans le cadre de ce projet transfrontalier, vous pourrez retrouver des manifestations telles que « **Autour de l'eau** », événement estival et familial ayant pour but de sensibiliser à la préservation de l'environnement et des milieux aquatiques, « **Les marchés du NEST** », marchés mettant en avant des producteurs locaux et des spectacles familiaux et « **Les Stammdësch du collectif Le Gueuloir** », rendez-vous conviviaux où des auteurs écoutent les témoignages de mémoires locales dans des lieux de vie pour les remettre en voix et les partager dans ces mêmes lieux de vie. **Une création transfrontalière** sera également initiée entre la compagnie Eddi Van Tsui et l'Orchestre Symphonique du Pays Haut Val d'Alzette.



Cette année 2024 marque également le 70ème anniversaire du traité Franco-Luxembourgeois de coopérations culturelles.

Les différents partenaires de ce projet œuvrent sur plusieurs orientations :

- Proposition de projets transfrontaliers potentiellement labellisables « 70 ans de coopérations culturelles France-Luxembourg ».

- Révision de l'accord avec une attention spécifique sur la dynamique transfrontalière.

Pour célébrer cet événement, une réception s'est tenue à la résidence de l'Ambassade de France au Luxembourg, le jeudi 8 février 2024, en présence de **Claire LIGNIERES-COUNATHE**, Ambassadrice de France, **Eric THILL**, Ministre de la Culture du Luxembourg et une délégation de la CCPHVA menée par **Stéphan BRUSCO**, Premier Vice-président et **Daniel CIMARELLI**, Vice-président en charge des relations transfrontalières ainsi que les agents du service culture et l'équipe de l'Arche.



9

# Mobilité

## BlaBlaCar Daily



### La CCPHVA finance vos covois' quotidiens !

La CCPHVA, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, a pris la décision de promouvoir le covoiturage - mode de déplacement plus économique et écologique - à travers le dispositif **BlaBlaCar Daily**. Cette initiative vise à offrir une alternative à l'automobile, tout en contribuant à désengorger les axes routiers et à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>.

En utilisant l'application BlaBlaCar Daily pour partager vos trajets quotidiens (domicile-travail), vous contribuez activement à la préservation de l'environnement et à l'amélioration de la fluidité du trafic. En reconnaissance de votre engagement envers une mobilité plus durable, **une enveloppe financière incitative de 30 000 €** est allouée pour rétribuer les automobilistes pratiquant le covoiturage sur le territoire de la CCPHVA\*.

*\*Les trajets en provenance et à destination du Luxembourg ne sont pas concernés par l'incitation financière de la CCPHVA.*

### ✓ AVANTAGES POUR LES CONDUCTEURS :

- Récupérez entre 2€ et 3€ maximum par trajet et par passager, selon la distance parcourue (au-delà de 2 km et jusqu'à 80 km)
- Profitez de la « Prime Covoiturage » de 100€ versée par l'État pour les nouveaux utilisateurs.

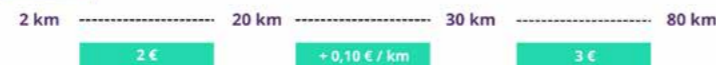
### ✓ AVANTAGES POUR LES PASSAGERS :

- Effectuez vos 10 premiers trajets gratuitement.
- Payez ensuite seulement 0,50€ par trajet, la CCPHVA prend à sa charge le reste.

#### Détail du financement des trajets BlaBlaCar Daily



#### POUR LES CONDUCTEURS (par passager transporté)



#### POUR LES PASSAGERS



+ D'INFORMATIONS SUR :  
[ccphva.com/covoiturage](http://ccphva.com/covoiturage)

TÉLÉCHARGEZ  
BLABLACAR DAILY



Télécharger dans  
l'App Store

DISPONIBLE SUR  
Google Play

## Ville en Selle



À vos marques, prêts,  
pédalez avec Ville en Selle !

Pour la 5e fois consécutive, et après une année record en termes de participation et kilomètres parcourus en 2023, la CCPHVA va renouveler sa participation au challenge vélo européen « Ville en Selle » du **3 au 23 juin 2024**.

Ville en Selle c'est quoi ? 21 jours pour pédaler seul, en famille, avec des amis ou entre collègues et accumuler le plus de kilomètres possibles pour le territoire, le climat, la promotion de la pratique du vélo et une meilleure qualité de vie.

Retrouvez toutes les informations pour vous inscrire sur :  
[ccphva.com/ville-en-selle-challenge-de-velo-europeen](http://ccphva.com/ville-en-selle-challenge-de-velo-europeen)

Tous en selle pour le climat !

## Aide à l'acquisition d'un VAE

**Avec la CCPHVA, passez au vélo électrique !**

La CCPHVA propose **une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE)** aux habitants du territoire ; un petit coup de pouce pour rouler vert et favoriser les modes de déplacement alternatifs à la voiture.

Le montant de cette aide est fixé à **15% du coût d'achat du vélo neuf ou d'occasion acheté chez un professionnel** (en € TTC), **plafonné à 150 €**, sans condition de ressources et dans la limite des crédits alloués au dispositif.

Vous êtes intéressé et envisagez de passer à l'acte d'achat ?

Retrouvez le règlement d'attribution et le formulaire de demande d'aide en téléchargement sur :  
[ccphva.com/VAE](http://ccphva.com/VAE)





# notre eau

## DÉCOUVREZ NOTRE GUIDE TOURISTIQUE INTERCOMMUNAL !

Téléchargeable sur notre site internet  
ou disponible en papier au siège  
de la CCPHVA ou en Mairies.

Explorez notre territoire !



### CONTACT

Communauté de Communes  
Pays Haut Val d'Alzette  
390 rue du Laboratoire,  
57390 Audun-le-Tiche

**03 82 53 50 01**

[contact@ccphva.com](mailto:contact@ccphva.com)

 [ccphva.com](http://ccphva.com)

 [CCPHVA](https://www.facebook.com/CCPHVA)